



Épreuve anticipée de français

Imposons des conditions d'examen décentes pour les candidats comme pour les collègues !

Cette année, les équipes enseignantes de lettres se voient imposer une charge de travail anormalement élevée pour les Épreuves Anticipées de Français. En effet, jusqu'à sept jours au lieu des cinq jours habituels consacrés aux oraux sont prévus, et nos collègues pourraient interroger jusqu'à plus de 90 élèves au total. De plus le nombre de copies par correcteur-trice s'élevait initialement à 80, voire 90 copies à corriger en une semaine, dont quatre jours de week-end. S'ajoutent parfois à cela des convocations parfois très éloignées du domicile, la résidence administrative ayant servi de critère pour affecter les collègues sur un centre d'examen.

Devant les vives protestations exprimées par les enseignant-es convoqué-es, le SIEC s'est fendu, le 13 juin, d'une note aux chef-fes d'établissement, annonçant la convocation de correcteurs-trices supplémentaires et le recours aux enseignant-es convoqué-es comme réservistes. Ces mesures d'urgence ne sauraient à elles seules régler le problème, et elles entérinent par ailleurs une moyenne de 65 copies par correcteur-trice au lieu d'environ 50 les années précédentes.

Pour Sud Éducation 93, 65 copies ne doivent pas être « une moyenne » mais un maximum applicable à chaque correcteur-trice : une cinquantaine de copies représentent déjà une charge conséquente lorsqu'à celles-ci viennent s'ajouter des journées d'oraux. De plus, une baisse du nombre des journées d'oraux s'impose en parallèle : elles constituent la charge la plus épuisante du travail.

SUD Éducation soutient les revendications des personnels et a envoyé un courrier au SIEC et au rectorat afin d'exiger des correcteurs-trices supplémentaires sur l'ensemble des centres d'examen concernés en Île-de-France de façon à revenir au maximum habituel déjà élevé de 50 à 60 candidat-es par examinateur-trice sur 5 jours et à un nombre équivalent de copies à corriger pour tou-te-s les examinateurs-trices.

SUD Education appelle les collègues convoqués :

- à examiner collectivement les conditions de correction le 21 juin lors de la réunion d'entente et de retrait des copies.

- à décider collectivement d'une auto limitation du nombre de copies à corriger, la cinquantaine habituelle nous semblant déjà un nombre important.

- à refuser collectivement d'interroger au delà des 5 jours habituels. Un préavis de grève spécifique couvrira les 2 derniers jours d'oraux.

C'est au SIEC de convoquer le nombre de correcteur-trices suffisants pour les écrits comme pour les oraux pour garantir des conditions de travail dignes aux personnels et aux élèves. Il peut encore le faire le 21 juin.

Cette nouvelle dégradation des conditions d'examen pour les personnels comme pour les élèves correspond à une entreprise de démolition contournement du baccalauréat en tant qu'examen final, anonyme et national, pour mieux justifier son lent démantèlement. Sud Education 93 veillera à son maintien comme premier grade universitaire et au respect de conditions de travail dignes pour les élèves et les personnels.]

SUD Education demandera une audience que nous souhaitons intersyndicale auprès du directeur du SIEC et de la rectrice pour que les critères de convocations et les conditions imposées au correcteur-trices soient discutées et revues pour la prochaine session.